CRISE ÉNERGÉTIQUE
Pourquoi et comment les coupures

25 janvier 2023

Comment en est-on arrivé à une telle crise de l'énergie, dont les répercussions sociales, écologiques et économiques sont immenses ? Pourquoi des coupures ? Quelles sont les réponses du gouvernement ? Quels sont nos droits ?

Nous sommes aujourd'hui confrontés à une crise à court terme sur l'approvisionnement en gaz et en électricité du pays, avec des risques inédits de coupure provoqués par plusieurs facteurs combinés : guerre en Ukraine privant l'Europe d'une partie de son approvisionnement en gaz, reprise mondiale post-covid, disponibilité historiquement basse du parc nucléaire (cf. encart), retard sur le développement des renouvelables, retard dans la politique de réduction de la consommation (et notamment l'isolation des logements).

Tout cela provoque une flambée des prix du gaz et de l'électricité, aggravée par la privatisation et la mise en concurrence de ces secteurs. En effet, les grandes entreprises en profitent pour jouer sur la fluctuation des prix afin d'engranger le maximum de profits sur le dos des consommateurs. Le prix de l'électricité, ne reflétant plus les coûts de production, puisqu'il est indexé sur les cours du gaz, fait exploser les factures. Cette envolée des prix accentuant l'inflation provoque évidemment des difficultés financières pour la population et envoie des millions de foyer dans la précarité énergétique. Pour les entreprises cela provoque parfois des faillites (boulangeries...) et des baisses d'activité.

Pour être complet, nous sommes aussi dans une crise écologique qui nous impose de revoir nos modes de production et de consommation en profondeur. Il est nécessaire et urgent de réduire fortement nos consommations et leur impact sur l'environnement.

Malgré l'urgence et la gravité de la crise, le gouvernement continue à vouloir préserver le système en comptant sur une « chasse au gaspi », culpabilisant la population mais préservant les surconsommations des plus riches. Il continue à multiplier les rustines pour tenter de limiter les envolées de prix dues à un marché aberrant, à maintenir l'indexation du l'électricité sur le gaz et, enfin, à préserver une concurrence absurde dans un secteur qui relève du service public.

Pour nous, l'énergie est un bien essentiel, complexe à gérer et au cœur de la transition écologique. Elle ne peut être livrée au marché qui ne cherche que les profits sans forcément se soucier de la « sécurité » écologique. Alors, la seule façon de sortir durablement de cette crise consiste à rétablir un opérateur public exploitant le parc français dans l'intérêt de tous. Il ne s'agit pas de stopper les échanges avec les pays voisins via les interconnexions entre les réseaux électriques, mais de déroger aux textes européens qui, en matière d'énergie, ont prouvé leur absurdité et ont déjà fait l'objet de multiples contournements.

Ce retour d'un système public sorti de la concurrence et s'appuyant sur un tarif réglementé pour tous est le moyen de garantir l'accès à ce bien essentiel dans des conditions équitables, à un prix stable et abordable (incluant la gratuité des premiers kWh), tout en donnant la stabilité et les garanties nécessaires aux investissements lourds dans les réseaux et le parc de production.

Les français n'ont pas à payer la politique désastreuse de l'Europe et de nos gouvernements dans ce domaine. Nous n'avons pas non plus à prendre en charge gratuitement les coûts électriques de notre travail via le télétravail (forcé ou pas). En octobre 2022, l'inflation sur un an de l'énergie était de 19,2% (Source Insee). En 2023, nous savons aussi que, malgré le bouclier tarifaire, l'électricité va encore augmenter de 15%. **C'est dans ce sens que nous exigeons une ré-évaluation des 3,25€ que SFR nous verse lorsque nous sommes en télétravail.**

Comment est déterminé le prix de l'électricité ?

Le prix de marché de l'électricité est déterminé au niveau européen par le coût de production d'une unité supplémentaire d'électricité (coût marginal), correspondant au coût de fonctionnement de la centrale la plus chère, généralement une centrale à gaz, et très éloigné du coût de production de l'électricité. Ce prix de marché se répercute, plus ou moins directement, sur les factures des consommateurs et consommatrices.

Pourquoi autant de centrales nucléaires à l'arrêt ?

Les difficultés actuelles du parc du nucléaire sont liées à un défaut générique de conception (corrosion sous contrainte) imposant des contrôles et maintenances de nombreuses centrales (surtout les plus récentes) et s'ajoutant à des indisponibilités liées au vieillissement du parc et aux décalages de maintenance suite au covid, mais aussi à un manque d'ingénieur-es et de technicien-nes formé-es pour les entretenir.

Le bouclier tarifaire : coût et fonctionnement

Devant la flambée des factures, l'État multiplie les mécanismes pour limiter les dégâts, dont un bouclier tarifaire pour les plus petits consommateurs (incluant tous les ménages) plafonnant les hausses à 4 % en 2022 et 15 % en 2023 ainsi que des mesures ciblées pour tous les types de consommateurs. Malgré ces mesures coûteuses pour l'État – de 25 à 30 milliards en 2023 –, de nombreuses entreprises et collectivités, non couvertes par le bouclier, ont vu leur facture multipliée par 3, 4, voire 10, sans rapport avec l'évolution des coûts de l'électricité – qui n'ont, eux, augmenté que de 4 % en 2021 et de l'ordre de 30 à 40 % en 2022.

Pourquoi et comment les coupures ?

Une autre réponse du gouvernement avec la culpabilisation repose aujourd'hui sur une gestion de crise de la pénurie qui va passer par une « répartition des coupures d'électricité ». Les coupures d'électricité ne sont pas une chose nouvelle, nous en connaissons toutes et tous. Mais c'est la première fois depuis des décennies qu'elles ont lieu à cause d'un manque de production. L'effet est mécanique : on ne peut pas consommer ce qu'on ne produit pas. Nous le savons, il faut baisser la production et la consommation d'énergie. Mais ce ne doit pas être de cette façon : il faut un débat démocratique sur l'utilisation énergétique et des mesures fortes pour supprimer le gaspillage énergétique, ce qui est inutile et/ou nuisible à la société. L'inverse de ce gouvernement qui va laisser cet hiver fonctionner les publicités électriques pendant que des écoles seront fermées par manque d'électricité....

Quand les coupures risquent-elles d'avoir lieu ? Elles pourront survenir lors des deux plages horaires : entre 8 et 13 heures ou entre 18 et 20 heures. Maximum deux heures par jour par foyer et pas de coupure le week-end.

Comment savoir si je vais avoir une coupure ? Normalement nous serons prévenus 3 jours avant que notre zone risque d'être coupée. La veille, on pourra se rendre sur le site Ecowatt, en y indiquant notre adresse nous pourrons savoir si nous sommes concerné-es ou pas.

Tous le monde est concerné ? Non, environ 40% de la population ne sera sans doute jamais concernés car ils sont à proximité d'installations prioritaires. Attention, vous pouvez être à 10 mètres de l'hôpital mais pas sur le même réseau…

Vous êtes malades et vous avez besoin d'électricité ? Hospitalisés à domicile ou avec le statut de patient ou malade à haut risque vital : il faut vous faire connaître auprès de l'ARS car vous êtes prioritaires...

Pourra-t-on circuler ? Oui, même s'il sera demandé de réduire les déplacements à cause de la coupure des feux de circulation non prioritaires.

Est-ce qu'il aura des trains, des métros ou des tramways ? La SNCF n'a pas encore apporté de réponse car elle cherche des solutions. Quant aux réseaux locaux de transports, chacun essaye de trouver une solution, mais il est demandé que si les conditions nominales ne peuvent être garanties, leur circulation devra être arrêtée avant le début du délestage. Pour la RATP (Paris), il ne devrait y avoir que peu d'impact car elle a sa propre alimentation électrique.

Si je n'ai pas d'électricité, est-ce que je pourrais ne pas aller au travail ? Le gouvernement recommande de ne pas prendre la voiture en période de délestage car certains feux de circulation ne fonctionneront peut-être pas. Si cela peut servir d'excuse en cas de retard, pour autant il ne s'agit pas d'un cas de force majeur donc le/la salarié devra trouver une solution.

Mon entreprise, fermée à cause d'un délestage peut-elle ne pas me payer ? Non, il appartient à l'employeur de fournir le travail et donc d'apporter de l'électricité, la seule obligation du salarié étant de mettre à disposition sa force de travail. Par contre l'employeur pourra adapter ses horaires dans la limite des accords sur le temps de travail.

Peut-on me reprocher de ne pas avoir d'électricité si je suis en télétravail ? Où que ce soit l'entreprise doit «mettre» à la disposition du salarié ce dont il a besoin pour travailler (même en télétravail). Dans le cas où l'entreprise n'a pas pris les devants en proposant un système de secours ou de retour sur site, elle ne pourra pas reprocher aux salariés de ne pas avoir d'électricité et donc de ne pas travailler.

Est-ce que le réseau mobile fonctionnera ? Nous sommes bien placés pour le savoir, les opérateurs ont prévenu que leurs antennes-relais dépendent du réseau électrique général et ne sont pas classées comme prioritaires. Elles seront donc coupées en cas de délestage et donc plus de téléphone, ni d'internet mobile.

Existe-t-il une température en dessous de laquelle l'employeur ne peut plus faire travailler les salariés ? L'employeur est tenu, de prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs. L'INRS indique (dans les bureaux) «qu'un environnement est considéré comme froid pour une température de l'air inférieure à 18 degrés, température à laquelle se déclenchent des déperditions de chaleur». Un salarié peut faire valoir son droit de retrait en cas de température jugée trop basse. Une jurisprudence a donné raison à un salarié qui avait exercé son droit de retrait parce qu'il faisait 14-15 degrés dans des bureaux. Le mieux est de solliciter vos représentants du syndicat SUD afin de mettre en place un droit d'alerte puis un droit de retrait.

Solidairement.

L'équipe de SUD SFR

Notre newsletter.
Connaitre vos droits.
Rejoignez SUD.
Formulaire de contact.
Retrouvez nos tracts.

Restez informés, SUD vous propose deux nouveaux outils :

Whatsapp **Telegram**

Mail : sudsfr@sudptt.fr
Contact : http://bit.ly/sudsfr
Yann Raffaud : 06 46 48 54 80
Emile Alabassi : 06 01 88 16 34
Frédéric Vanden-Bil: 06 27 30 18 44